

Lettre aux retraité(e)s

snesUp

Un éditorial ?

Ce serait une liste à la Prévert telle que les grands médias nous présentent souvent les informations. Tout se superpose et s'asphyxie. Le national et l'international, un fait du jour et une étude à long terme, des joies évidentes, des peurs suscitées, des malheurs, des crises et des jours de vie... Donc il n'y a pas d'éditorial. Merci de ne pas nous en tenir rigueur.

Que veut-on faire des retraités de la Fonction Publique ?

Le 25 novembre 2005 les médias ont annoncé le poids de la dette : 1100 milliards d'euros auxquels ils ajoutent 900 milliards qui représenteraient le montant des pensions de retraites à payer aux fonctionnaires !

* dire 900 milliards d'euros est une folie !

La moyenne des pensions mensuelles versées à des fonctionnaires d'état est de 1748 euros et pour les collectivités 1210 (chiffres de 2004). Pour 2006 la moyenne est inférieure à 20000 euros par an.

900 milliards divisés par 20000 = 45 millions de retraités de la Fonction Publique pour 65 millions d'habitants.

Il y a donc autre chose cachée dans cette information : isoler les retraités comme des pestiférés ruinant le pays ?

* parler de dette est une provocation !

Dans cette position et avec ce vocabulaire, les pensions ne sont plus un salaire continué tenant compte des services rendus à l'Etat par ses personnels des divers ministères. Ce serait une dette et une dette nous dit-on chaque jour, il faut la réduire.

Comment ? Faire comme Philippe le Bel qui brûla les Lombards, les Juifs et les Templiers. Mais brûler des retraités cela pourrait irriter la Cour européenne. Il y a bien eu aussi la grippe espagnole (aviaire), mais c'est délicat à manipuler...

Alors, il y a le rendez-vous donné par la loi puisque en 2008 après le bilan de la loi Raffarin-Fillon-Delevoye on doit revoir le niveau d'ajustement annuel des pensions, l'étalement et de niveau de la décote, et si besoin est, augmenter par décret la retenue pour pension...

Les retraités dépensent leurs pensions dans la vie de tous les jours, dans l'aménagement de leurs logements, dans leurs activités humanitaires ou culturelles et leurs relations familiales, dans toutes leurs participations à la vie sociale et politique. Réduire leurs moyens serait une perte grave pour l'économie du pays, et pour des pans entiers de la vie sociale..... **Nous sommes avertis, on fera de plus en plus pression sur nous. Poursuivons notre résistance et notre riposte.**

Au nom du collectif « retraité(e)s » du SNESUP : Marcel BRISSAUD, Carmen BOUCHER, Danièle DUPLESSIS, Jean BISTON, André JEANCLAUDE, Claude SEUREAU vous remercient de lire cette « **Lettre aux retraité(e)s** » modeste mais toujours jeune.

Ils vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2006 de bonne santé et de pleine activité avec votre famille et tous vos amis.

Ils souhaitent aussi que, au plus tôt, la vie sociale et politique construise des éléments de démocratie et de progrès assurant à tous, jeunes et anciens, des perspectives nouvelles.

Ils souhaitent que toutes les mesures antisociales soient rapidement jugulées et balayées.

Ils souhaitent que l'enseignement supérieur et la recherche obtiennent des conditions de développement et de travail permettant à ses acteurs et à tous les jeunes une activité efficace au niveau des exigences du monde actuel.

Les retraites de l'IRCANTEC

Suite à la loi d'août 2003 les conditions concernant l'allocation complémentaire IRCANTEC ont été alignées sur 160 trimestres (tous régimes confondus) et sur 65 ans, alors que jusqu'au 31/12/2003 la condition de 150 trimestres permettait d'obtenir une allocation sans minoration.

L'allocation est le produit du nombre de points acquis par la valeur de service du point fixé chaque année. Mais une minoration est appliquée : un retraité de 60 ans ayant 150 trimestres ne touche que 90%. Avec 156 trimestres il montera à 96% mais à 140 trimestres il sera à 78%.

De nouvelles dégradations sont actuellement préparées par le gouvernement. Pour les personnels actifs non titulaires il s'agirait d'une augmentation de la cotisation, une augmentation du prix d'acquisition du point et pour l'allocation versée une baisse de sa valeur de service.

Ainsi pour tous les collègues qui **actuellement** reçoivent une (modeste) allocation de l'IRCANTEC une baisse sensible.

Sur « enligne.fsu.fr » **signer la pétition lancée par CGT - UNSA - FSU**

Retraité(e)s de la Fonction Publique : des chiffres

Au 31/12/2004 il y avait 1.142.218 retraités de la Fonction publique de l'Etat et 29.0217 ayants cause (réversion. Ces effectifs globaux ont augmenté de 21% par rapport à 1995, et de 3% par rapport à 2003. Le flux des nouveaux en 2004 a été de 72.007. 37% étaient des « actifs » (pouvant partir à 50 ou 55 ans). Les autres appelés « sédentaires » sont partis en moyenne à 60 ans pour les hommes et 58,5 ans pour les femmes (départs avec 3 enfants). La durée moyenne des services validée est de 137,6 trimestres. (on est loin des 152 trimestres exigés en 2004 pour une pension complète à 75%). Si l'on exclut les départs des femmes mères de 3 enfants et les cas d'invalidité, la durée moyenne d'assurance (tous régimes confondus) est de 149,3 trimestres, les femmes marquent un écart moyen de 1,2 trimestre.

Les pensions ont donc été calculées (en moyenne) sur 138 trimestres pour 152 d'où 68% au lieu de 75%, quant à la part venue éventuellement du régime général elle a subi une décote par rapport à 160 trimestres, abaissant le taux de 50% à 36,25%.

En 2004 la moyenne des pensions mensuelles versées aux hommes est de 1916 euros contre 1605 versées aux femmes.

Pour les militaires qui sont 383.407, les pensions de la catégorie A sont nettement plus élevées que pour les pensionnés civils (2646 euros contre 2304) mais plus basses pour les catégories B et C qui sont les plus nombreuses.

Pour le flux de 2004, les invalidités ont été au nombre de 4904 avec une moyenne d'âge de 53,8 ans (on devine le niveau des pensions puisque en moyenne il manque 26 trimestres sur 152).

La féminisation de la Fonction Publique

Les 3 fonctions publiques représentent 5,2 millions de personnes actives (fin 2002) et 1,766 million de retraités (fin 2004 - militaires et non titulaires exclus). Entre 1982 et 2002 les femmes sont passées de 55% à 59%. (Dans le privé ce sont 37% et 43%). La féminisation s'est accrue chez les « cadres », mais bien plus lentement dans la haute fonction publique (13% de femmes dans les emplois de direction de la F.P. d'Etat).

Parmi les retraités de la F.P. d'Etat, les femmes sont 617.000 soit 54% (âge moyen 68,75 ans), les hommes 525.000 (69 ans). Dans le flux des nouveaux retraités de 2004 les femmes sont 64% dans l'E.N (en progrès)

Pour les retraité(e)s syndiqué(e)s au SNESUP nous comptons 34% de femmes... et parmi les réponses à notre questionnaire de septembre nous relevons 25% de camarades femmes. Merci pour cette participation.

De Faurisson à Gollnisch

Le Tribunal de Lyon a examiné deux affaires le 29 novembre. Un ex-conseiller régional du F.N. auteur de déclarations telles que « *le Zyklon B, c'est du DTT, plus les Allemands l'utilisaient, plus ils sauvaient de vies* ». Faurisson, ex-

professeur de Lyon 2, dont on connaît le parcours scabreux, était son témoin !

Le procureur a requis 6 mois de prison ferme.

Autre décision, le report au 23 mai du procès de Gollnisch. La commission du Parlement de Strasbourg s'est prononcée pour la levée de son immunité.

Assurance maladie

Pour être informé :

Notre camarade Catherine Mills a publié avec José Caudron : « **Le système de santé. Résistances et alternatives. Critique de la contre-réforme Douste-Blazy et perspectives** » (Le Temps des Cerises, collection Espère). Elle vient aussi de coordonner dans la revue La Pensée (juillet-septembre 2005) un dossier complet « **Le système de santé en crise** ».

On trouve une analyse du discours libéral, la critique de la loi sur l'assurance maladie, un premier bilan de réformes menées aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Allemagne et la présentation de l'organisation des soins aux USA. Des mesures d'urgence sont avancées pour le financement de l'assurance maladie :

- * cotisation des revenus financiers des entreprises et des organismes financiers au taux de 12,8%

- * versement des taxes sur les tabacs, les alcools, etc...

- * suppression des exonérations accordées au patronat et d'autres mesures liées à la situation de l'emploi.

On sait aussi que la part des salaires par rapport à celle des profits a baissé de 8 points (soit un transfert annuel de l'ordre de 120 milliards d'euros). Reconquérir la place « salaires » couvrirait toutes les difficultés de la Sécurité Sociale, maladie comme retraite.

Est-ce un simple trou de mémoire ?

Pourquoi une telle discrétion quant à la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la création de la Sécurité Sociale par l'ordonnance du 4 octobre 1945 et la définition des missions des mutuelles le 19 octobre ?

Il aurait été bon de rappeler ce que préconisait le Conseil National de la Résistance en mars 1944 : « *un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.* », sans oublier le travail d'éminents syndicalistes comme Ambroise Croizat président de la Commission des Affaires sociales puis Ministre.

Est-ce que cela ne fait pas apparaître encore plus nettement le travail de détricotage mené ces dernières années, avec l'appui chaleureux du Médef (qui était très discret il y a 60 ans, car le grand patronat s'était disqualifié par sa politique de collaboration avec l'occupant.)

Confirmation par le parlement mardi 13 décembre. Il n'y aura plus de report.

Signalons que ce citoyen cumule son traitement de professeur des universités et celui de parlementaire (le cumul est prévu par l'article LO 142 du Code électoral). Et il est suspendu de ses cours (avec traitement ?) depuis plusieurs mois.

Il y a maintenant des bi-nantis (potentiels)

Un retraité, c'est un nanti... Mais depuis cette année, dans nos rangs, il y a des camarades qui peuvent devenir des bi-nantis. Ce sont ceux qui vont toucher la Retraite Additionnelle (RAFP). En effet à partir du 1/1/2005, ils ont été ponctionnés de 5% sur les primes, indemnités, heures complémentaires, indemnité exceptionnelle de l'ancienne CPA, supplément familial si enfant à charge,... Ils ont acquis des droits nouveaux. Le CA du RAFP réunit le 10 novembre a défini les versements qu'il effectuerait :

1 euro donne 1 point et un point donne à un retraité en 2005 une rente de 0,0408 euro par an.

C'est ainsi que Ch.D. parti au 1^{er} décembre a reçu en 2005 une indemnité de résidence et une prime de recherche et d'enseignement supérieur représentant 1065 euros. Total des retenues 53 euros. L'état verse aussi 53 euros (**Voir note**). Donc 106 euros et 106 points. Il va donc recevoir une retraite additionnelle de 0,38 euro par mois ; ou un capital unique de 112 euros car à 60 ans, son espérance de survie est fixée à 25,98 années. (sauf si comme pour les Templiers...). Il peut différer jusqu'à 75 ans le versement du capital et il aura 136 euros ! (150 assurés sur le livret A nous dit la Caisse d'Epargne).

Or Ch.D. né en 1945 est parti en retraite avec 150 trimestres. Selon le Code des Pensions valable jusqu'en 2003 il aurait eu une pension de 75% représentant 2730 euros par mois (Maître de conférences indice 820). Mais, même s'il échappe à la décote, la nouvelle loi exige 154 trimestres d'où une pension reçue de 2660 euros. La perte est donc de 70 euros par mois. (soit 184 fois 0,38). Il aurait donc fallu que chaque mois Ch.D. fasse 10 fois plus de primes, heures complémentaires et ceci pendant plus 18 ans pour que la part additionnelle compense les 70 euros perdus chaque mois !

Prisonniers de ce fonds de pension menaçant et qui risque de s'étendre sur une part de plus en plus grande des traitements, les nouveaux retraités sont-ils des bi-nantis ?

Si comme nous le demandons avec la FSU les primes et indemnités étaient intégrées au traitement normal, la retenue aurait été de 7,85% mais c'est une majoration de 97 euros par mois qu'aurait eue notre camarade sur sa pension.

Ceci étant dit, chers camarades nantis seulement une fois, accueillez chaleureusement nos nouveaux camarades retraités !

Note :

La direction du RAFP doit donner en avril le nombre de points acquis par chacun. Ce que nous chiffrons ici ne sera peut-être pas confirmé ! En effet, **le Ministère n'a pas encore précisé où et comment il verserait sa part, ou s'il exigerait que soit amputée la dotation 2005 de chaque établissement.**

Pour les départs en 2006 et les années suivantes... aucune garantie n'est donnée puisque la valeur retraite du point sera fixée selon le produit des revenus financiers et que les spéculations internationales (serait-ce la mafia russe) peuvent ruiner le dispositif.

La FSU a refusé de cautionner l'orientation « fonds de pension » donnée à ce dispositif, tandis qu'en votant oui les 6 autres fédérations ont eu une position ambiguë dangereuse.

Elections aux Commissions Paritaires

SNEP-FSU = 83,7% (+ 2,2%)

SNES-FSU = 51,8% (+ 0,6%)

SNUEP-FSU = + 2,75 % en pourcentage

SNUIPP-FSU = 45% (+ 1,1%)

En bref

* Dans la revue VRS que chacun a reçue, un texte de Jean Fabbri (SNESUP), Jacques Fossey (SNCS) et Alain Trautmann (SLR) sur le Pacte pour la recherche et des participations pour le SNESUP de François Bouillon et Pierre Duharcourt.

- * N'oubliez pas le livre de Gérard Aschiéri et Danielle Michel-Chich : « réussir notre école » édition La Table Ronde

- * L'activité du réseau **éducation sans frontières** RESF www.ras.eu.org. Prenez contact. Participez. Pour protéger des enfants menacés d'expulsion.

- * La loi sur la **colonisation** du 25 février 2005 (article 4) information et pétition sur contrelaloidu2302@yahoo.fr. Mérite la relance énergique de nos protestations - nouvelle pétition sur www.abrogation.net, intervenez.

- * **Laïcité et loi de 1905** : multiples initiatives avec la FSU, la FGR et d'autres organisations. Sans oublier Jean-Claude Drouot en magnifique Jean Jaurès dans le film « La séparation ».

L'Institut de recherches de la FSU vient de publier "**1905-2005, La laïcité cent ans après**", un livre de Evelyne Rognon et Louis Weber. Chèque de 10 euros à l'Institut de recherches de la FSU, 3/5 rue de Metz, 75010 Paris.

- * **Services publics** : Après la réunion de Guéret et la manifestation nationale de 19 novembre, la Fédération Nationale des collectifs de Défense et de Développement des Services Publics annonce :

« Notre prochain rendez-vous se situera début Février en Bretagne où nous réunirons en Assemblée Plénière tous les représentants des Collectifs Départementaux y compris ceux - une douzaine - qui sont nés au cours de la préparation du 19 Novembre. Ce sera une étape importante pour avancer dans la rédaction d'un Manifeste pour les Services Publics et lancer l'objectif d'organiser dans quelques mois une grande journée nationale unitaire pour les Services Publics avec participation de délégations étrangères. »

- * La FSU présente à Hong-Kong (OMC) prépare sa participation au **Forum Social Européen** qui aura lieu à Athènes en avril 2006.

- * Au 31/12/2004 la Cades qui gère le **trou de la Sécurité Sociale** avait versé 18,7 milliards à la Sécu et payé 20,5 milliards d'intérêts aux marchés financiers internationaux tout en encaissant les 0,5% du CRDS prélevé sur les salaires et les pensions.... Ainsi s'enrichit indéfiniment la spéculation financière.

- * Vendredi 2/12 le **CAC40** a terminé à 4 662,50 le plus haut niveau depuis mars 2002, le mardi 6/12 c'était encore plus avec 4 681,41, puis 6701,85 le mardi 13/12.....

- * Entre ces dates, lundi 5/12 ouverture des **Restos du Cœur**, tous submergés de demandes comme le Secours Populaire Français, le Secours Catholique, Emmaus et tous les autres. Y a-t-il un lien avec l'alinéa précédent ?

- * Vendredi 9/12, 6000 jeunes de **divers niveaux de qualifications** pouvaient espérer entrer à l'EDF. Ils resteront précaires ou chômeurs complets.

- * Même conclusion que dans la **précédente Lettre**, actifs et retraités, réunissons-nous pour discuter, faire des propositions et agir. Il est urgent de remettre les choses à l'endroit.

OGM/PGM: dernières nouvelles

Claude Seureau fait le point :

Non content de dominer très largement le marché mondial tant convoité des PGM (Plantes Génétiquement Modifiées) à usage agricole et alimentaire et des pesticides et herbicides associés, en surveillant de manière policière les agriculteurs récalcitrants d'Amérique du Nord ou en exerçant des pressions forcenées sur les gouvernements et les décideurs des pays en développement de même que sur l'Union Européenne, Monsanto prétend maintenant faire taire les contestataires.

Monsanto, qui a fait une grande partie de sa fortune et de celles de ses actionnaires avec le tristement célèbre "agent orange" de la guerre du Viet-Nam, veut étrangler financièrement la Confédération Paysanne, principal acteur en France de la mobilisation contre les effets nocifs des OGM/PGM, en faisant saisir les comptes de nos amis syndicalistes paysans au titre de l'exécution d'un jugement (1). Même la FNSEA, plutôt favorable aux végétaux transgéniques, s'est exprimée dans un communiqué, pour préciser qu' « *en aucun cas de lourdes condamnations pécuniaires ne doivent conduire à l'affaiblissement voire la disparition des organisations syndicales professionnelles ... garante(s) de la réalité de notre démocratie sociale.* » Le poids financier des multinationales ne peut impunément "tacler" la cause paysanne. « *C'est inacceptable.* » précise-t-elle.

Pendant ce temps, notre gouvernement se tait, et son ministre de l'Environnement vient de voter avec 7 de ses collègues européens pour l'importation et la mise sur le marché d'un nouveau maïs transgénique Monsanto à des fins d'alimentation animale. Bien que 14 ministres aient voté contre et 3 se soient abstenus, c'est la Commission européenne qui, comme la procédure le prévoit, donnera son feu vert. Ainsi va cette Europe !

Quelques bonnes nouvelles cependant :

* A la suite d'un référendum ("votation") la Suisse s'est prononcée à plus de 55% pour un moratoire de 5 ans sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture et le Conseil fédéral lance un grand programme de recherche.

* Contrairement aux précédentes condamnations très sévères, le tribunal correctionnel d'Orléans vient de relaxer 49 "faucheurs d'OGM" en estimant qu'ils avaient agi « *pour répondre de l'état de nécessité qui résulte du danger de diffusion incontrôlée de gènes provenant des (OGM), dont la dissémination avait été autorisée par la loi française, contrairement au droit constitutionnel à un environnement sain* ». A suivre, car Monsanto et le Procureur de la République ont fait appel.

* Des représentants d'organisations d'agriculteurs, de consommateurs et d'acteurs environnementaux de 19 pays africains réunis à Nairobi ont signé une déclaration très argumentée contre l'introduction d'OGM agricoles et alimentaires.

Enfin, notre gouvernement prépare actuellement et dans la plus grande opacité un projet de loi sur la culture des OGM/PGM qui serait déposé avant la fin de l'année par ... François Goulard, Ministre de la Recherche ! Suite aux conclusions pour le moins discutables d'une mission parlementaire sur le sujet, il n'y a rien de bon à attendre de cette législation. Soyons vigilants et intervenons auprès de nos parlementaires.

(1) pour exprimer sa solidarité: Confédération Paysanne, 81 avenue de la République, 93170 BAGNOLET, e-adresse: contact@confederationpaysanne.fr

Le SNESUP depuis 11 ans n'avait pas lâché prise !

Dans notre Lettre n°65 de mars nous avons expliqué comment le T.A. de Melun (par erreur nous avons écrit Créteil) nous avait donné raison concernant l'application de l'article L20 du Code des Pensions Civiles qui déclare :

« *En aucun cas, la pension allouée au titre de la durée des services ne peut être inférieure à celle qu'aurait obtenue le titulaire s'il n'avait pas été promu à un emploi ou à un grade supérieur...* »

Ce cas se présentait quand un agrégé hors classe déjà aux chevrons de l'échelle-lettre A devenait MdC. Les Finances refusèrent longtemps cet article L.20. Le T.A. nous avait donné raison, le recrutement de l'agrégé comme MdC est bien une promotion et relève de l'article L.20. La pension doit être calculée sur l'indice conservé à titre personnel (il s'agit d'un écart de 142 points d'indice). Avec la nouvelle loi de 2003 sur les retraites les difficultés s'étaient aggravées. Le SNESUP engagé dans ce conflit (depuis 1994 !) a poursuivi ses interventions en présentant début novembre un nouveau mémoire aux Finances en souhaitant que de tels conflits cessent.

Nous avons été entendus. Le Chef du Service des Pensions des Finances nous répond :

« *Ces personnels enseignants doivent par conséquent pouvoir bénéficier des dispositions précitées de l'article L.20 lors de la liquidation de leurs droits à pension, ce qui devra permettre de régler favorablement les situations futures qui pourraient se présenter...* »

Ce qui ne veut pas dire que nous abandonnerons notre vigilance.

La **Lettre aux retraité(e)s** n'est pas un gratuit... Si ce n'est pas encore fait, pensez à votre cotisation syndicale selon le barème donné en septembre **Lettre** n°67.

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU
- 78 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
retraite@snesup.fr

Le collectif « retraités » : Marcel BRISSAUD, Carmen BOUCHER, Danièle DUPLESSIS, Jean BISTON, André JEANCLAUDE, Claude SEUREAU

Les réponses au questionnaire joint à la *Lettre de septembre* : un succès !

Au 25/11/2005, nous avons enregistré 117 réponses (*) (9 anonymes, 27 femmes, 81 hommes), pour un peu plus de 700 questionnaires envoyés. Le taux de réponse (presque 17%) peut être considéré comme bon, si l'on se réfère aux taux d'enquêtes analogues. La répartition hommes/femmes semble être le reflet de la répartition dans notre syndicat.

Nous avons voulu un questionnaire assez ouvert, pour que chacun s'exprime avec sa sensibilité propre, ce qui pose quelques problèmes d'analyse, mais nous nous y attendions. Pour chaque question, nous avons identifié les thèmes qui reviennent le plus souvent, en chiffrant les réponses correspondantes.

L'analyse qualitative met en évidence des réponses variées qui montrent la diversité du monde des retraités.

Un gros motif de satisfaction, la **Lettre aux retraité(e)s** est plébiscitée, aussi bien sur la forme, le fond, que la périodicité. Un exemple significatif : « *le n° 67 du 9 septembre 2005 me semble un bon exemple d'un bulletin réussi (arguments/ exemples/ textes courts/ présentation claire et lisible). Merci !* ». Satisfaction à peine atténuée par quelques rares critiques : « *les propos sont très répétitifs- La critique continue de la bourse, des profits est lassante... De même les récriminations pour les pensions...* ». Tandis qu'un historien (émérite) nous écrit : « *oui, beaucoup ; je la lis toujours en entier* ».

Vous n'êtes en grande majorité pas isolés, que vous ayez ou non vécu votre départ en retraite comme une rupture. La majorité d'entre vous a maintenu, au moins transitoirement des relations avec son équipe de recherche, et parfois d'enseignement. Un cas extrême, « *Je suis parti à la retraite pour mieux travailler et transformer « mes » jeunes en « habilités », ça marche...* ».

Cela se traduit par le fait que la Recherche reste votre activité principale. On ne retrouve quelque chose de semblable dans aucune autre catégorie d'enseignants ou de fonctionnaire. Il semble que la Recherche occupe une place particulière, c'est souvent une passion qui touche au plus profond de votre être. Cet attachement à la Recherche pourrait faire croire que vous n'avez pas d'autre centre d'intérêt il n'en est rien. Vous êtes très préoccupés, de l'état de notre société, de votre santé (pour ce thème la corrélation avec l'âge est importante), votre famille On sent à travers vos formulations une grande inquiétude concernant l'évolution de notre société, du monde, concernant la montée du chômage, de la misère, concernant l'avenir des jeunes, les problèmes de logement, des retraites....

Ces préoccupations ont leur traduction dans vos engagements certes très forts au niveau culturel, mais également humanitaire, politique, à travers l'appartenance à diverses organisations.

Vous êtes évidemment engagés dans la vie syndicale, et vos inquiétudes vous conduisent à faire front plutôt qu'à la passivité. Vous pensez que le syndicat doit agir, avec la FSU et la FGR sur de nombreux points, en premier lieu, pour défendre les retraites et leur pouvoir d'achat. Vous ne voulez pas être coupés des actifs, « *actifs retraités même combat* », et vous pensez qu'il est important que nous agissions ensemble, pour défendre le service public et son système de pensions, l'enseignement public, et particulièrement le supérieur avec la Recherche, la laïcité, pour obtenir des postes pour les jeunes. Quelques uns expriment le besoin de resserrer les liens intersyndicaux, de s'occuper plus de l'international.

Pour les études à entreprendre par le SNESUP, beaucoup d'entre vous n'ont pas d'avis, et ceux qui s'expriment sont très divers et difficiles à synthétiser. Cela va de « *mon sort de retraité ne m'intéresse pas* » à « *il y a sûrement beaucoup à démontrer sur le caractère néfaste de la réforme des retraites sur les futurs retraités, notamment pour les jeunes.* », en passant par toutes sortes de préoccupations personnelles ou générales.

Vous êtes nombreux à penser que le bulletin du SNESUP et la **Lettre aux retraités** doivent être complémentaires. Ceci rejoint votre préoccupation assez générale de ne pas être coupés des actifs. Quelques uns aimeraient que les actifs soient mieux préparés syndicalement à la retraite. Le bulletin pourrait en être le support.

Un petit nombre d'entre vous est prêt à passer plus de temps pour militer dans notre syndicat, à la FSU ou à la FGR, mais généralement sans faire de propositions très précises : « *oui mais je pense que notre participation pourrait être plus grande et notre avis davantage pris en compte* »

Enfin, outre des encouragements à continuer notre travail dans le collectif, vous nous faites des propositions intéressantes qui vont vers plus de vie syndicale et d'action : organiser des rencontres et des forums, resserrer les liens actifs/retraités, préparer les actifs à la retraite, créer des collectifs...

A nous de tirer profit de vos remarques et suggestions pour améliorer notre vie syndicale. Nous avons commencé à le faire dans le domaine des liens actifs/retraité en liaison avec le bulletin. Marcel Brissaud a signé un article dans le bulletin 538 du 19 novembre 2005 à la fois informatif et combatif : « **Où en sont les retraites et comment vont les retraité(e)s** » qui va dans ce sens.

(*)

12 réponses sont arrivées après la rédaction de ce compte-rendu.

Au verso = tableau des données brutes

Réponses au questionnaire

Données brutes après un premier repérage :

25 novembre 2005 = 117 réponses

Anonyme **9**
Femmes **27**
Hommes **81 (75%)**

Age moyen = **69,46, médiane 69**
Moins de 66 ans **34**
Entre 66 et 70 **23**
Entre 71 et 75 **31**
Entre 76 et 80 **13**
Plus de 80 **4**

1) La « Lettre aux retraité(e)s » :

Lui portez-vous intérêt ?...
beaucoup = 16 ; oui = 89 (90%) ;
indécis = 9 ; abst = 1 ; non = 1

Son contenu est fait de textes courts..... Souhaitez-vous que cela change ?

Oui à de longs textes = 4 ; non = 88 ; indécis = 4 ;
pas d'avis = 24

Quelles sont vos propositions, sur la forme ? sur le contenu ?
Bien = 10 ; continuer = 4 ; étoffer = 2 ; humour = 3 ; signer = 2 ; améliorer la forme = 6

Que pensez-vous de sa périodicité (actuellement 4 par an) ?

4 pages avec suppl. exceptionnels = 7
plus de 5 pages = 8 ; satisfaits = 102

2) Votre situation de retraité(e) :

Avez-vous considéré votre départ en retraite comme une rupture voulue par vous de tous liens avec votre période d'activité ?
Non = 59 ; oui = 39 ; indécis = 4

Ou bien, tout au contraire, vous considérez- vous placé dans un isolement que vous regrettez ?
Non = 80 ; oui = 5 ; indécis = 3

Avez-vous continué des relations avec votre équipe d'enseignement ou de recherche, une activité scientifique, des travaux de recherche, des rédactions de documents ,... ?
Oui = 67 ; non = 30 ; indécis = 13

Quelles sont vos principales préoccupations ?

Thèmes cités une fois :

Famille = 12
Santé = 14
La société = 43 (48%)
Les jeunes = 5
Le Pouvoir d'achat = 7
Travaux de recherche = 9

Quelles sont vos principales activités ?

Recherche = 33
Divers = 33
Associations = 17
Famille = 21
Activ culturelles = 11
Suivi de l'actualité = 9
Activités d'élus = 5

Participez-vous à l'activité syndicale du SNESUP, de la FSU, de la FGR-FP ? **Oui = 23 ; non = 65 ; imprécis = 24**

Bénévolat ? Etes-vous impliqué dans des engagements

OUI = 7 (sans autre précision)

- au plan humanitaire = 31
- au plan culturel = 39
- au plan sportif = 4
politique = 6
paix = 1
attac = 5
organisations = 8

NON = 28

3) Quelles interventions...

Retraites et pouvoir d'achat = 28
Liaisons actifs retraités = 10
Enseignement public = 6
Place des jeunes = 4
autres = 19

4) .. les études à entreprendre par le SNESUP,

OUI = 31
NON = 1
Sur rôle et place = 9
Vie économique = 9
Vie culturelle = 7
Vie politique = 6
Sur pouvoir d'achat = 6
Des enquêtes = 2
Des expériences = 1

5) Le Bulletin National (papier) doit-il publier de tels documents ? Doit-il consacrer plus de pages aux retraité(e)s ?

articles dans bulletin sur retraites/retraités = (préparer à la retraite)

oui = 46 non = 24 ne sait pas = 16

6) Voulez-vous participer au travail syndical des retraités, dans votre département ou votre région, au niveau du SNESUP, au niveau de la FSU, au niveau de la FGR ?

participer oui = 23
non = 37
à voir = 14

7) Formulez vos propositions, elles nous seront très utiles :

des encouragements = 19
réunions rencontres forums = 10
resserrer liens actifs/retraités = 7
agir = 3
préparer les actifs à la retraite = 2
créer des collectifs = 2

Nous reviendrons sur l'analyse de toutes ces réponses. Des corrélations intéressantes méritent sans doute notre attention